

Protection sociale des expatriés:
l'évolution de l'approche des
entreprises

Congrès RéaVie
14 – 16 octobre 2009

- **Introduction**
- **La couverture santé et prévoyance des expatriés**
- **Les tendances actuelles chez les entreprises**
- **Les solutions de la CFE et du groupe Novalis-Taitbout**

Présentation du Groupe NOVALIS TAITBOUT

NOVALIS TAITBOUT, c'est :

- Un groupe issu de la fusion du Groupe NOVALIS et du Groupe TAITBOUT au 1^{er} janvier 2009
- Un groupe leader sur le marché de la protection sociale :
 - 3^e rang AGIRC-ARRCO
 - 5^e rang en Assurance de personnes
- Un groupe paritaire, à but non lucratif
- Un groupe interprofessionnel, recommandé ou désigné en prévoyance dans de nombreuses conventions collectives
- Un positionnement unique à l'international

Présentation du Groupe NOVALIS TAITBOUT

Des chiffres qui témoignent de la confiance de nos adhérents :

- Assurance de personnes
 - 19 700 entreprises
 - 725 500 actifs et retraités
 - 962 M€ de cotisations

- Retraite
 - 166 900 entreprises
 - 3 859 800 actifs et retraités
 - 5 855 M€ de cotisations

Depuis 60 ans, nous accompagnons les entreprises, les salariés et les retraités à chaque étape importante de leur vie.

La CFE : un « assureur » pas comme les autres

- un organisme de Sécurité Sociale
- atypique et jeune (création en 1978)
- proposant aux français installés à l'étranger une protection sociale de base sous forme d'assurances volontaires :
 - assurance maladie-maternité pour les salariés et les autres catégories professionnelles (non salariés, étudiants, pensionnés...)
 - assurance accidents du travail (AT) pour les salariés
 - assurance vieillesse pour les salariés
- une cotisation à l'assurance maladie en fonction des revenus pour un tarif unique de remboursement

Quelques chiffres (été 2009)

97 000 adhérents dont
44 500 sous couvert
d'une entreprise

164 000 risques
souscrits

180 000 personnes
couvertes



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés

présence des assurés
dans 205 pays

4 600 entreprises
adhérentes

évolution du nombre
d'adhérents de 8.5 %
en 2008

I - La couverture santé et prévoyance des expatriés

a- Rappels sur les types de couverture

b- Le détachement et l'expatriation

c- Les solutions disponibles pour les expatriés

d- La transposition du régime français

4 possibilités de couverture

- **Couverture locale**
- **Couverture privée (au 1er Euro)**
- **Couverture par la sécurité sociale française dans le cadre d'un détachement**
- **Couverture CFE + complémentaire santé**

Définition

- détachement :
 - entreprise a son siège en France
 - activité de courte durée à l'étranger,
 - salaire français soumis à cotisations obligatoires en France
 - exonération des cotisations locales seulement si convention de Sécurité Sociale avec le pays d'accueil→ inscription au régime général français

- expatriation :
 - au sens du code de la Sécurité Sociale française, possède le statut d'expatrié tout salarié envoyé à l'étranger sans être détaché
 - l'expatrié n'a plus de lien social avec la France→ fin de droits au régime général français, adhésion possible aux organismes facultatifs (CFE, Agirc-Arrco)

Détachement et expatriation

Définition

Détachement

Expatriation

Principe

Maintien dans les régimes français obligatoires
Maintien du contrat de travail
Maintien de l'assiette du salaire social

Plus d'obligation vis-à-vis des régimes français, mais obligations locales
Démarche d'adhésion volontaire facultative

Formalités

Simple information de la caisse de Sécurité sociale

Démarche d'adhésion aux différents organismes concernés

Avantages

Mise en œuvre très simple
Dispense des cotisations sociales locales si convention avec la France

Pas de limite de durée
Souplesse dans le choix de l'assiette de cotisations et des éléments de couverture
Coût réduit des cotisations aux régimes de base

Limites

Adapté aux séjours de courte durée
Nécessité d'un employeur français
Coût élevé

Ne dispense pas des cotisations locales obligatoires

Détachement et expatriation

Le choix du statut – Le différentiel de coût

Comparaison des cotisations 2009 – Exemple d'un salarié de plus de 35 ans, domicilié fiscalement hors de France, gagnant 50 000 €/an

Risques	Détachement cotisations payées à l'URSSAF			Expatriation cotisations payées à la CFE	
	Part employeur	Part salariale	Total	- de 10 personnes à la CFE	Entre 10 et 99 personnes à la CFE
Maladie maternité invalidité	6 400	2 750	9 150	2 088	1 848
Option IJ capital décès	Prestations comprises dans la base			228	228
Vieillesse	3648	2331	5979	5 460	5 460
Allocations familiales	2 700		2 700		
AT - MP	1 500		1 500	500	500
Option AT				100	100
Aide au logement	34		33		
Cont. Solidarité autonomie	150		150		
CSG/RDS	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total annuel en euros	14 432	5 081	19 513	8 376	8 136

Le choix du statut

- Différentiel de coût : assiettes de cotisation
 - Détachement : salaire brut
 - Expatriation : base volontaire

- Conséquences pour la couverture sociale
 - Détachement : maintien de tous les droits
 - Expatriation : maintien possible sur une base volontaire

Détachement et expatriation

La transposition des régimes français pour les expatriés

France	Étranger
Sécurité sociale	Caisse des Français de l'Étranger
CNAV	CNAV (via CFE)
Assedic	Garp expatriés
Arrco-Agirc	Arrco-Agirc (CRE-IRCAFEX)

II – Les tendances actuelles des entreprises

Un constat :

Transfert significatif des contrats au 1er euro vers des formules CFE + complémentaire au cours des dernières années

Exemples :

Bouygues, Areva, Safran, Total, France Télécom, CGG Véritas...

Pourquoi cette tendance ?

- **Des cotisations CFE plus compétitives:**
 - limitées au plafond de la Sécurité sociale
 - réductions pour les jeunes
 - tarifs de groupe pour les entreprises
 - réduction du taux AT lorsque la maladie est souscrite
- Et
 - baisse du taux des cotisations au 1er janvier 2008
 - en assurance maladie : taux de base ramené de 6,5 à 6 %
 - en assurance AT: taux de base ramené de 1,25 à 1 %

L'intérêt de la coordination avec les régimes obligatoires :

- la CFE est coordonnée avec les régimes obligatoires
- coordination : ensemble des mécanismes juridiques qui garantissent la continuité de la couverture au moment du départ de France et surtout au moment du retour

Les tendances actuelles des entreprises

La rupture dans la continuité de la couverture de base signifie :

- Que des délais de carence peuvent être imposés au retour en France :
 - maladie: jusqu'à 3 mois dans certains cas
 - arrêt de travail / invalidité: 3 à 12 mois selon les cas
 - accident du travail: en cas de rechute, possibilité d'exclusion
- Que la réintégration au régime obligatoire de base en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité n'est pas toujours possible.
- Qu'il n'y a pas d'ouverture de droits gratuits (couverture maladie, validation de trimestres de retraite Sécurité sociale) en cas d'IT/IP

Les tendances actuelles des entreprises

A contrario, une coordination avec la Sécurité Sociale permet :

- une ouverture des droits dès le retour en France
- une prise en charge même en cas d'IT/IP
- la possibilité de droits gratuits : trimestres CNAV, points Arrco-Agirc

⇒ **d'où une meilleure protection juridique de l'employeur**

Comment assurer une continuité ?

- par le détachement Sécurité sociale, mais diverses limites et coût élevé pour l'employeur
- par le jeu des conventions bilatérales de Sécurité sociale ou du règlement européen, mais complexité et coordination incomplète
- par l'adhésion à la CFE (solution privilégiée par les entreprises)

Les tendances actuelles des entreprises

- Des procédures de gestion simplifiées :
- l'intervention de la CFE comporte des limites :
 - tarif unique de remboursement des soins sur la base France, quel que soit le pays des soins
 - la CFE ne couvre pas le rapatriement sanitaire en tant que tel
- d'où la nécessité de souscrire un contrat d'assurance complémentaire, mais risque de complexité lié à la présence de deux intervenants

- solution : mise au point de partenariats renforcés CFE et complémentaire

Les solutions de la CFE et du Groupe NOVALIS TAITBOUT

Un partenariat unique avec la CFE: le Pack CFE-TAITBOUT

- Permet de rester à la sécurité sociale de manière quasi transparente
- Un produit NOVALIS TAITBOUT, partenaire historique de la CFE
- Une association de savoir-faire
- Un interlocuteur unique pour la couverture retraite, CFE, santé, et prévoyance
- Un document d'adhésion unique
- Un remboursement unique

Les solutions de la CFE et du Groupe NOVALIS TAITBOUT

SANTE :

- Remboursement des soins en France et à l'étranger sur la base des tarifs français de Sécurité Sociale pour la CFE et en fonction du niveau des garanties choisies pour NOVALIS TAITBOUT
- Assistance incluse
- Dispense d'avance de frais à l'étranger et en France en cas d'hospitalisation

- PREVOYANCE :

- versement d'indemnités en cas de perte de salaire :
 - pour arrêt maladie, congé maternité (si option souscrite)
 - pour arrêt consécutif à un accident de travail
- versement d'une pension en cas d'invalidité

RETRAITE :

- Retraite de base sécurité sociale, cotisation à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- Retraite complémentaire CRE IRACFEX

Un prestataire et un partenaire pour la gestion des contrats : Welcare (anciennement Apri Insurance)

- 300 entreprises adhérentes
- 40 000 assurés dans le monde entier

MERCI DE VOTRE ATTENTION